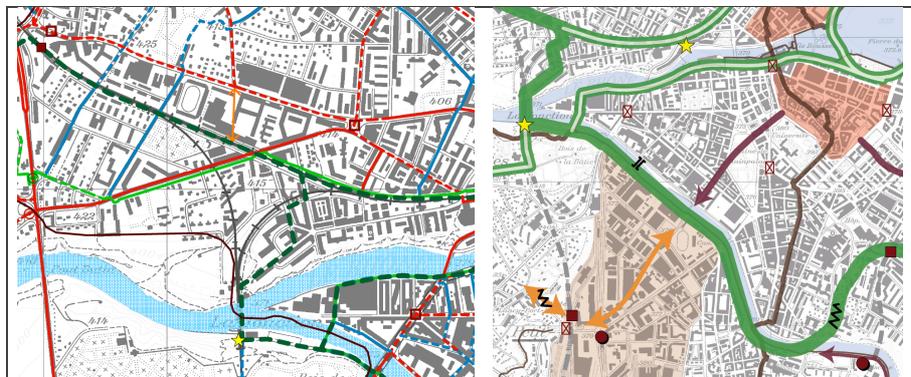




### Un programme de développement coordonné des mobilités douces à l'échelle du canton



Extraits du réseau cyclable cantonal (à g.) et de la réflexion sur le réseau piétonnier d'intérêt cantonal (à dr.)

De nombreux efforts ont été entrepris au cours des vingt dernières années dans les communes genevoises et à l'échelle cantonale pour promouvoir les mobilités douces, cependant ceux-ci se heurtent à l'absence d'une politique claire en la matière. P. ex. :

- ▶ le maillage vélo reste lacunaire y compris en ville, et les projets d'aménagements cyclables complexes (grands axes routiers, voies mixtes piétons-vélos, secteurs sensibles) ne se réalisent qu'au compte-goutte, le plus souvent en fonction d'opportunités (p. ex. en lien avec le développement du tramway),
- ▶ les zones de rencontre, la mise en oeuvre des Plans piétons et de manière générale les actions visant un meilleur partage de l'espace public sont remises en question par l'augmentation préoccupante des usages abusifs et des incivilités.

Pour ce premier Plan directeur cantonal des mobilités douces, RR&A a été en charge de :

- ▶ poser un diagnostic sur le développement des mobilités douces à l'échelle du Canton de Genève ;
- ▶ affermir la stratégie du Canton en la matière (formulation d'objectifs et de lignes directrices) ;
- ▶ définir une vue d'ensemble coordonnée des réseaux à développer (plan directeur du réseau cyclable, schéma piétonnier cantonal) ;
- ▶ déterminer les actions à entreprendre (fiches d'action concernant la politique de mobilité, la planification et les modalités de mise en oeuvre des réseaux, les stratégies de promotion, l'organisation et la mission des services, la coordination et la concertation, le cadre légal et financier, les directives à établir, le suivi, etc.) ;
- ▶ planifier la mise en oeuvre des actions prioritaires (programme d'actions).

Bien que les déplacements piétons soient par essence d'échelle locale, il n'est pas inutile de les aborder également à l'échelle cantonale, en particulier pour mettre en cohérence et dynamiser les actions menées au niveau des communes. A ce titre, les projets de Voies Vertes peuvent constituer un moteur pour le développement coordonné des réseaux piétonniers et cyclables.